

RÈGLEMENT (2021)

	Suggestion d'adaptation pour la collection	Demande d'adaptation personnelle (études ou loisirs)
Public autorisé :	abonné BBR	toute personne malvoyante, aveugle ou empêchée de lire, ou institution (résidents suisses uniquement)
Type d'ouvrage :	lecture de loisir tous genres littéraires, hormis ouvrages très volumineux (dictionnaires, encyclopédies,...) en français uniquement	lecture de loisir ou support d'études tous genres littéraires tous types de documents en français, hormis ouvrages très volumineux (dictionnaires, encyclopédies,...)
Droit de réserve de la BBR :	La BBR étudie la faisabilité de l'adaptation et l'intérêt que l'ouvrage présente pour la collection, se réservant par conséquent le droit de renoncer à le traiter	La BBR se réserve le droit de n'adapter que partiellement certains documents très volumineux ou trop complexes, voire de renoncer à leur adaptation (présence de tableaux, graphiques, nombreuses images, schémas, etc.)
Transmission de la source :	achat par la BBR	par le demandeur
Type de format obtenu :	braille papier, BRF	braille papier, BRF, DOC, DOCX, PDF
Propriétaire du document adapté :	BBR	BBR (Les fichiers ou le document papier remis au demandeur peuvent être conservés par lui, mais ne doivent en aucun cas être diffusés !)
Coût de l'adaptation :	prestation non facturée	prestation non facturée